

## Agrément ESUS

Mise à jour janvier 2021

### ESUS, c'est quoi ?

L'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit « agrément ESUS » s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Quelques chiffres au 01/11/2020,	- 25 associations
en région Centre-Val de Loire :	- 3 sociétés commerciales de l'ESS
29 agréments ESUS en cours dont :	- 1 SCOP – CAE

### A quoi ça sert ? Qu'est-ce que ça apporte ?

L'agrément ESUS permet aux structures :

- D'avoir accès à certains financements spécifiques (fonds d'amorçage, prêts, garanties), à de l'épargne solidaire et des réductions fiscales (pour les personnes physiques).
- De faire valoir ses principes éthiques et donc d'améliorer son image auprès des partenaires.
- D'accueillir des services civiques.

Ces structures peuvent être amenées, dans le cadre de la démarche d'agrément ESUS, à développer ou à revoir leurs modalités de fonctionnement en interne.

### Qui peut en bénéficier ?

Pour être éligibles à l'agrément « ESUS », les structures privées doivent remplir les conditions suivantes :

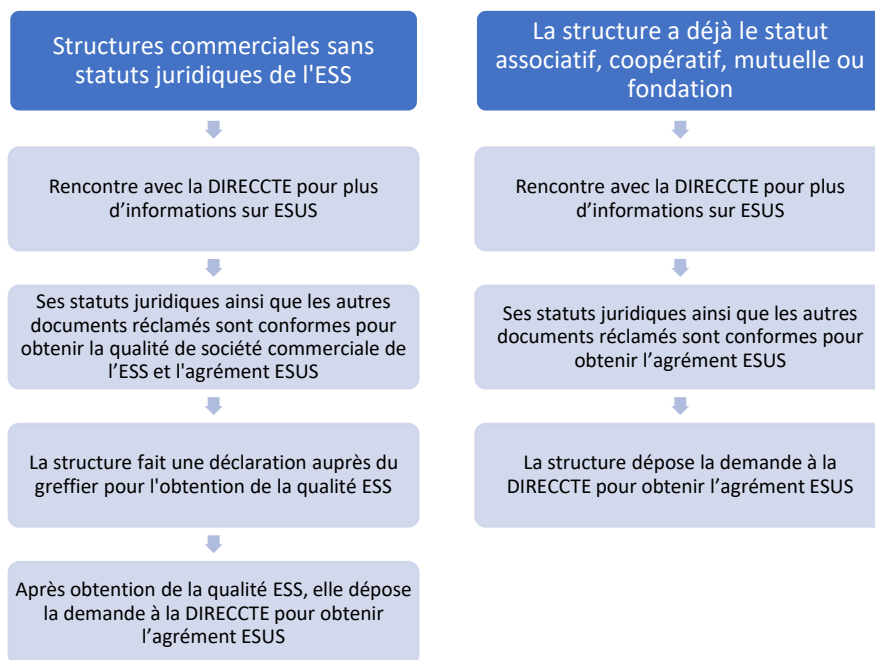
- Poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal.
- Prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact soit sur le compte de résultat, soit sur la rentabilité de l'entreprise.
- Avoir une gouvernance participative.
- Respecter des obligations de mise en réserve et d'impartageabilité.
- Développer une politique de rémunération respectant deux conditions :
  - la moyenne des sommes versées (y compris les primes) aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le SMIC ;
  - la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le SMIC.
- Les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

Selon le statut juridique, voici les mentions que l'on doit y retrouver :

	ENTREPRISE AGRÉÉE ESUS	SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'ESS
ASSOCIATION, FONDATION, COOPÉRATIVE, MUTUELLE	2 mentions obligatoires dans les statuts : <ul style="list-style-type: none"><li>• Utilité sociale</li><li>• Politiques salariales</li></ul>	
SOCIÉTÉ COMMERCIALE	5 mentions obligatoires dans les statuts : <ul style="list-style-type: none"><li>• Utilité sociale</li><li>• Gouvernance</li><li>• Réserves</li><li>• Amortissement et réduction du capital</li><li>• Politiques salariales</li></ul>	4 mentions obligatoires dans les statuts : <ul style="list-style-type: none"><li>• Utilité sociale</li><li>• Gouvernance</li><li>• Réserves</li><li>• Amortissement et réduction du capital</li></ul>

## Que faut-il faire pour obtenir l'agrément ESUS ?

Ci-dessous, deux cheminements pour aboutir à l'obtention de l'agrément ESUS :



Pour plus d'informations sur la demande d'agrément ESUS : [DIRECCTE Centre-Val de Loire – Pole 3<sup>E</sup> – Régine SAINTONGE](#). Il faut aussi s'assurer que les pratiques, indiquées dans les statuts juridiques, soient appliquées au quotidien. Pour cela, [le guide des bonnes pratiques de l'ESS est une aide précieuse](#).

### Exemples de structures agréées ESUS



#### Les Compagnons Bâisseurs Centre-Val de Loire

L'association Compagnons Bâisseurs Centre-Val de Loire, dont le siège social se trouve à Tours, intervient en faveur de l'amélioration de l'habitat des personnes défavorisées.



#### Maison intergénérationnelle Anne et Siméon

Cette SARL, créée en 2019 et dont l'établissement se trouve à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (45160), a pour objet social de contribuer à la préservation et au développement du lien social entre les générations, en réunissant dans le même habitat des seniors et des étudiants.

Pour cela, l'association intervient à différents niveaux :

- Par des chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée ou d'Auto-Construction Accompagnée.
- Par des chantiers d'insertion dans le secteur du bâtiment.
- Par le développement de réseaux d'entraide de proximité grâce à des ateliers et des animations collectives.
- Par l'accueil de jeunes volontaires en service civique et de bénévoles.

L'association a renouvelé son agrément ESUS en début d'année 2020. [Site et coordonnées](#)

Pour cela, la SARL a développé les services suivants :

- hébergement social pour les personnes âgées ;
- colocation pour les étudiants ;
- soins pour les personnes âgées et handicapés ;
- différents espaces de rencontres et d'échanges entre les générations.

L'association a obtenu l'agrément ESUS en début d'année

[Facebook](#)

**Contact CRESS : Sandrine Michaud**  
Mail : [s.michaud@cresscentre.org](mailto:s.michaud@cresscentre.org)  
Téléphone : 07 62 74 93 23

